

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13/09/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 26/09/2016

**Délibération n° D-2016-317**

Acquisition d'une parcelle de terrain - rues des  
Fontenelles/Pablo Picasso en vue d'une opération  
d'aménagement pour du logement (HR n°460)

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS

**Excusés :**

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière**

**Acquisition d'une parcelle de terrain - rues des  
Fontenelles/Pablo Picasso en vue d'une opération  
d'aménagement pour du logement (HR n°460)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le secteur des rues des Fontenelles/Picasso, la Ville possède quatre parcelles de terrain prévues pour accueillir, dans un périmètre plus vaste, de futurs logements. L'opportunité se présente pour la Collectivité de pouvoir acquérir à l'intérieur du périmètre, la parcelle HR n° 460 de 1049 m<sup>2</sup>, mitoyenne de l'ensemble déjà acquis par la Ville, parcelle pour laquelle la propriétaire a donné son accord pour la céder au prix de 5 250,00 € (conforme à l'avis de France Domaine).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle HR n°460 au prix de 5 250,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**ANNEXE à la délibération du 19 septembre 2016**

**Acquisition d'une parcelle de terrain, rue des Fontenelles/Pablo Picasso en  
vue d'une opération d'aménagement pour du logement (HR n°460)**

Propriétaire	Adresse	Parcelle cadastrée
Madame INGRAND Marie-Christine	14 rue Euclide 33140 VILLENAVE D'ORNON	HR n°460 de 1049m <sup>2</sup>



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES

SERVICE FRANCE DOMAINE

44, RUE ALSACE-LORRAINE

BP 19149

79061 NIORT CEDEX 9

TELEPHONE : 05.49.06.39.36

MAIL : [ddfip79.pgp.domaine@dqfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip79.pgp.domaine@dqfip.finances.gouv.fr)

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

-----  
**AVIS SUR LA VALEUR VENALE**  
----

N° 2016/191 V0030

Enquêteur : Sonia MARACHE

Courriel : [sonia.marache@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sonia.marache@dgfip.finances.gouv.fr)

1. **Service consultant** : Commune de NIORT

2. **Date de la consultation** : 15 janvier 2016

3. **Opération soumise au contrôle** : Estimation d'une partie de terrain en vue de son acquisition.

4. **Propriétaire présumé** :

Madame INGRAND Marie-Christine, 14 rue Euclide, 33140 VILLENAVE D'ORNON

5. **Description sommaire de l'immeuble** :

**Commune de NIORT**

Partie d'environ 1 050 m<sup>2</sup> de terrain en nature de bois taillis, d'un bien immobilier situé 27 rue des Fontenelles et cadastré section HR n° 248 pour une superficie totale de 2 374 m<sup>2</sup>.

Cette partie de terrain correspond à un fond de jardin et de ce fait est enclavée.

6. **Urbanisme - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value** :

En zone Umps au PLU.

**Situation relative aux prescriptions des articles R.1334 -14 à R.1334 -19 du code de la santé publique** :

La présente évaluation est effectuée en fonction des données du marché, sans tenir compte des coûts d'enlèvement de l'amiante si l'existence de cette matière était révélée.

**Etat parasitaire** :

La présente évaluation est effectuée en l'absence de toute attestation constatant l'état sanitaire et parasitaire de l'immeuble.

7. **Origine de propriété** : Acquisition de l'ensemble du bien immobilier le 18 juillet 2014.

8. **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE HT ACTUELLE** :

Déterminée par comparaison, la valeur vénale de la partie de terrain est estimée à 5 250 € soit 5 € le m<sup>2</sup>.



**9. Observations :**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A NIORT, le 25 janvier 2016

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
L'Inspectrice des Finances Publiques

Sonia MARACHE